

Taxe professionnelle : quel impact pour la ville de Courbevoie ?

Jeudi 5 février, le président de la République a annoncé – et vu leur surprise, sans que ses propres ministres ne soient au courant - **la suppression de la taxe professionnelle dès 2010**. Il a affirmé que la **perte fiscale s'évaluerait à 8 milliards d'euros**. Rapidement, les services de Bercy ont apporté des précisions : **il ne s'agit pas de la suppression totale de la TP, mais seulement la partie équipement, les entreprises continueraient à payer la part immobilière** (près de 7 milliards) et celle à la **valeur ajoutée**. Sur les 23 milliards restant (la part relative aux investissements), l'Etat prend déjà à sa charge environ 12 milliards versés aux collectivités en temps que remboursement d'exonérations. Les 11 milliards d'économie supposée seraient alors réduits à 8 par l'augmentation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés (puisque la TP était auparavant une charge déductible).

Si l'on se place à un niveau de politique nationale, **la suppression d'une taxe qui freine les entreprises dans leurs investissements est certes intéressante**. Rappelons que, historiquement, cette taxe était apparue sous la Révolution française sous le nom de patente. Le Président Giscard l'avait réformée en 1975 en alourdissant la part des industries et en atténuant la charge sur d'autres catégories (notamment professions libérales, commerce et artisans). Elle a été réformée encore récemment : entre 1999 et 2007, la part d'assiette reposant sur les salaires a été réduite progressivement. De plus, les **dégrèvements successifs** accordés par l'Etat (ex : plus de 7.5 milliards d'euros en 2005) la vidaient de son sens. En 2007, sa réforme garantit : la limitation effective de la charge des entreprises à 3,5 % de la valeur ajoutée, sauf cas particuliers qui bénéficient d'une limite à 1.5%; et l'exonération totale pour les investissements nouveaux réalisés entre le 23/10/2008 et le 31/12/2009.

Il n'y a donc pas de raison d'être opposé a priori à la disparition de la TP. En revanche, si l'on se place au niveau local, deux questions se posent :

- **Quel sera l'impact de cette réforme sur Courbevoie et son budget ?**
- **Quelle contrepartie pour limiter la hausse d'impôt sur les habitants ?**

En effet, la TP est la première recette pour les collectivités territoriales et donc pour le budget municipal : **pour Courbevoie, la TP représentait au compte administratif en 2007 37 412 656 d'euros, soit 28,7% des recettes de fonctionnement** dont une grande partie vient des entreprises de la Défense. Par comparaison, la taxe d'habitation rapportait 10 423 407 €(8%) et la taxe foncière sur les propriétés bâties 15 509 430 € (11.9%). Or, la loi de décentralisation a transféré de nombreuses compétences à la Commune : voirie, transports urbains, construction et équipement des écoles primaires et maternelles, diverses actions sociales etc. De plus, notre ville a **des dépenses de fonctionnement élevées** et un taux d'autofinancement par **l'épargne faible** (3.4% des recettes). Une baisse des recettes fiscales, donc des recettes de fonctionnement, rendrait donc non seulement difficile le financement de nouveaux investissements (par ailleurs indispensables suite à la forte augmentation de la population) mais pourrait surtout remettre en cause le fonctionnement actuel des services publics locaux.

Notre Maire est intervenu sur BFM TV dans le journal de 20h le 6 février : « si on peut avoir une taxe beaucoup plus stable, bien entendu pourquoi pas. Simplement attention à ne pas déstabiliser les collectivités locales qui ont un budget à respecter et **surtout pas avoir des augmentations d'impôts inconsidérées** ». Voilà bien le risque pour les habitants de Courbevoie !!

Comme souvent l'annonce irréfléchie du Président de la République, sans préparation en amont provoque alarme anxiété. C'est au ministère des Finances, syndicats et patronat de se débrouiller ! Et tant pis si les collectivités locales doivent en subir les conséquences...Or, si le Medef a réagi avec satisfaction, Laurence Parisot a également dit qu'il ne fallait pas remplacer la TP par une autre taxe pénalisant le

même secteur d'activité. **La taxe carbone** a été évoquée par le président, mais elle ne règle rien puisque ce serait à nouveau les entreprises industrielles en majorité qui seraient mises à contribution ! Qui paiera alors ? Les ménages consommateurs ? Les contribuables ?

Il est enfin très étonnant de faire maintenant cette annonce alors que **la commission Balladur** planche actuellement sur la question de **la réforme institutionnelle des collectivités locales** et qu'elle n'a pas encore rendu son rapport. On peut se demander si cette annonce n'est pas en fait une façon de faire pression sur les élus locaux pour qu'ils acceptent la suppression de certains échelons territoriaux, alors que les travaux de la commission montrent qu'il y a beaucoup de réticences, y compris à droite.

Nous suivrons donc cette affaire de près et notamment les négociations le 18 février et le vote de notre député-maire sur la question si et quand elle sera votée à l'Assemblée.